

LES MAIRES DE NIMES

de 1790 à nos jours



Premières élections municipales à Nîmes le 8 février 1790.

Un arrêté daté du 21 janvier 1790, divisa la ville et sa banlieue en treize sections, dont douze pour la ville et une pour la campagne. Elles comprenaient les villages de Courbessac, St Césaire et Bouillargues.

Un décret fixait un minimum de revenu, soit 3 francs de contribution pour servir de base à la cote électorale. Tous ceux qui atteignaient cette somme furent invités à se rendre à la maison commune pour se faire inscrire. Des mesures de contrôle furent mises en place dans les bureaux de vote et aucun électeur ne pouvait voter sans présenter sa quittance.

Des sentinelles, placées à la porte des lieux de vote, avaient une fonction de juge. Ces sentinelles refusaient le droit d'entrée à ceux qui ne pouvaient présenter leur qualité d'électeurs.

Les élections débutèrent le 8 février.

Les paysans des quartiers ruraux, mal informés des nouvelles mesures électorales et qui ne remplissaient pas les conditions requises par ignorance, se virent refuser le droit d'accès au lieu de vote.

Irrités, ils forceront les portes. Des patrouilles de dragons de la légion rétabliront l'ordre. Certains bureaux seront clôturés plus tôt que prévu et en fin de journée, on dépouillera les scrutins.



Jean-Antoine Teissier, baron de Marguerittes, maire de Nîmes en 1790.

La population de Nîmes s'élevait alors à environ 31800 habitants, pour 9222 électeurs inscrits, il n'y aura que 2798 votants, dont 1625 qui se portèrent sur M. Jean-Antoine Teissier, baron de Marguerittes, candidat des catholiques et 1123 sur M. Vigier celui des protestants.

Les jours suivants, on procédera à la nomination des officiers municipaux.

Des pratiques dénoncées par les uns et les autres conforteront les divisions. Les heurts de cette première élection ne feront qu'augmenter la tension qui régnait déjà entre les deux partis.

La ville devenant ingérable, le baron de Marguerittes est remplacé en juillet 1790 par Murjas, Duroure, Ferrand de Missols, Perrin, une présidence collégiale.

Le 2 avril 1791, c'est M. Jean-Scipion Lagarde qui fera fonction de Maire. Le 6 janvier 1793 c'est un protestant, Étienne-David Meynier de Salinelles qui est mis en place par les Fédéralistes, un mouvement bourgeois « *Ils voulaient conserver les acquis de la révolution sans pour autant céder davantage au populaire.* »

Procureur du district de Nîmes depuis 1792, Courbis est soupçonné de malversations. Il affiche un nouveau train de vie et possède une magnifique demeure donnant sur l'Esplanade, juste à côté du Palais de justice. Il évitera son arrestation en prenant la fuite.

Quelques semaines plus tard, le 29 juillet, avec l'aide d'amis bien placés, il sera réintégré dans ses fonctions.

Il deviendra le président du Club Populaire et le 12 septembre 1793, la convention ratifiera sa nomination de maire de Nîmes.

Avec la nomination de Courbis, le 2 octobre, à la présidence du Comité de Salut Public, la terreur va régner à Nîmes.

La guillotine, étant installée sur l'Esplanade, de la fenêtre du vestiaire des juges, il assistait au spectacle, attablé avec les juges Giret, Béniqué et Raffard. Ils pariaient sur la chute de la tête dans le panier ou hors du panier. Si le condamné raidissait la nuque avant le choc du couperet, sa tête bondissait au lieu de tomber dans le panier...

La plupart des anciens administrateurs du Gard, ainsi que les fédéralistes passeront sous le couperet. La Maison de justice située derrière le tribunal ainsi que la Citadelle étaient engorgées. On transférait les femmes dans des chars à bœufs jusqu'à la prison de Sommières. Le couvent de Capucins (*emplacement de l'actuel hôtel Atria*) sera transformé

en lieu de détention. Le jugement était sommaire : pas de jury, un seul défenseur et maître Dupuis l'avocat des pauvres. Il n'y avait pas de témoins pour la défense. C'était suicidaire. La condamnation terminée, le bourreau Vachale entraîna les malheureux à pied vers la guillotine située sur l'Esplanade, face à l'actuelle rue Régale.

Le nouveau maire de Nîmes avait pour ennemis les puissantes familles des notables qu'il avait fait enfermer ou condamner. Un rapport accusateur réalisé par MM. Bertrand et Langlois adressé à la Convention de l'Hérault déclenche l'arrestation de Courbis le 10 janvier 1794.

Il évitera la prison en restant en garde à vue dans sa propre demeure. Une délégation du Comité national de Salut Public venue à Nîmes le déclarera innocent le 28 janvier.

Ses accusateurs, MM. Bertrand et Langlois seront rapidement guillotins.

Quelques jours après la chute de Robespierre survenue le 27 juillet 1794, Courbis sera arrêté en pleine réunion. Il sera enfermé dans un cachot de la Maison de justice, transféré à la Citadelle et il sera massacré dans sa cellule par la foule lors des émeutes du 4 juin 1795.

Jean-Antoine Teissier, baron de Marguerittes, dernier premier Consul de Nîmes en 1788, député de la noblesse à la Constituante de 1789, sera le premier maire élu de Nîmes en 1790. Arrêté le 27 novembre 1793 et convaincu de conspiration, il sera condamné et guillotiné, sous la terreur, à Paris le 20 mai 1794.

Etienne David Meynier de Salinelles arrêté le 17 septembre 1793, sous l'accusation de fédéralisme, sera guillotiné, sous la terreur, le 15 mai 1794.

Après Joseph-Antoine Courbis, les premiers magistrats se succéderont à un rythme impressionnant : Léon Teissier le 15 septembre 1794, Montaud le 24 octobre, Pépin le 21 novembre, Archimard le 19 février 1795, Alison le 23 mars, Vincent Valtz le 27 mai, Antoine Allut le 3 mai 1796, Paris le 2 mars 1798, Aurivel en 1799, Blachier le 9 janvier 1800.

Le 17 février 1800, les administrations départementales furent remplacées par des Préfets.

M. Dubois de Jancigny Jean-Baptiste fut appelé le 2 mars 1800 à cette fonction dans le Gard.

La nomination des maires appartient alors au gouvernement. Sur proposition du Préfet Dominique, Casimir Fornier de Vallaurie sera nommé maire le 8 mars 1800.

Ce dernier, protestant et riche négociant, prendra la tête de la municipalité. C'était une récompense donnée par l'administration à la bourgeoisie protestante qui avait adhéré massivement aux idéaux de la Révolution, alors que la population catholique de l'époque restait royaliste dans sa grande majorité.

Le conseil municipal comprenait alors une majorité protestante : 20 membres contre 10 catholiques, alors que le rapport démographique était inverse. En 1810, Nîmes comptait plus de 37.000 habitants et figurait au douzième rang des grandes villes.

Le maire, Fornier de Vallaurie décédera dans les locaux de la mairie en novembre 1811, suite à une attaque d'apoplexie.

Son premier adjoint assurera ses fonctions jusqu'à la nomination de Boileau de Castelnaud, le 9 juin 1812. Comme son prédécesseur, il était protestant.

En juillet 1814, M. de Castelnaud, fatigué d'une administration qu'il prévoyait difficile, donnera sa démission. Il sera remplacé le 19 juillet 1814 par le colonel retraité Paul-Guillaume de Daunand, décoré de la Croix de St Louis.

En juillet 1815, c'est le Marquis Louis Marie Casimir de Vallongue qui lui succédera. Il sera brusquement destitué par le préfet en décembre 1817 et remplacé par Charles de la Boissière.

C'est le 15 mars 1819 que le libéral Augustin-Antoine Cavalier prend la tête de la mairie. Sa démission en mars 1819 permettra le retour du Marquis de Vallongue à la tête de la

Mairie. Il ne jouira pas longtemps de ce retour en grâce car il décédera d'une grave maladie à Montpellier en mars 1825.

Marie-Joachim-Isidore Chastellier lui succédera le 19 mai 1825, c'était un ancien officier de marine.

Lors des élections municipales de 1832, la ville sera divisée en 9 sections électorales. Avec la nomination le 19 janvier du protestant Ferdinand Girard, ce sera une période de stabilité. Il sera reconduit en 1835, 1838, 1840, 1843 et 1846.

Après la révolution de 1848, nous verrons défilé à la mairie un nombre impressionnant de premiers magistrats :

Emile Causse le 26 février, Octavien Troupel le 8 avril, Frédéric Fargeon le 1er juin, Philippe Eyssette le 23 août. Il y aura une petite stabilité avec son ancien premier adjoint, Frédéric Vidal, qui sera maire de février 1851 au 29 décembre 1854.

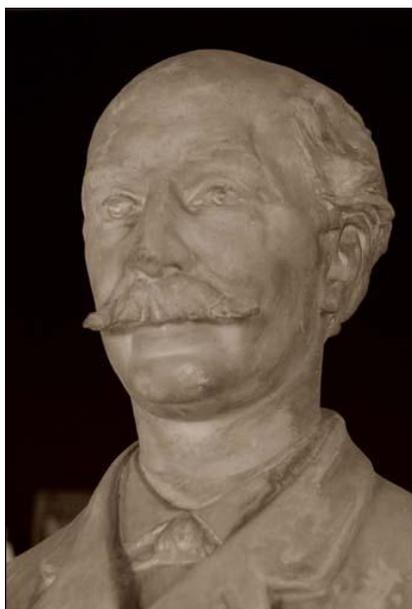
Son successeur Jacques Philippe Pérouse restera à la mairie jusqu'au 21 août 1856 pour céder sa place au maire du XIXe siècle le plus connu des Nîmois : Jean Duplan.

Ensuite nous avons Fortuné Paradan jusqu'au 26 août 1865, Auguste Fabre jusqu'en décembre 1867 et Gaston Balmelle jusqu'en 1870.

Le 5 septembre 1870, après la défaite de Sedan, Gambetta, nouveau ministre de l'Intérieur, nomme Louis Laget préfet du Gard. Ce dernier, après avoir remis en bon ordre la garde civile, réorganisera tous les ressorts des administrations locales. Il nommera les sous-préfets et le mardi 6 septembre il donnera un nouveau maire à Nîmes. Il s'agit de M. Auguste Démians assisté des adjoints MM. le docteur Louis Perrier de Bouillargues (futur fondateur de la source), Picheral et Iréné Ginoux.

Pour comble d'infortune, une épidémie de petite vérole qui sévissait à Nîmes depuis le mois de décembre 1870, emportera le Maire en janvier. Elle fera 115 victimes dans la ville. MM Louis Perrier, Irénée Ginoux et Hyacinthe Lamarque, assureront successivement l'intérim jusqu'à la mise en place d'Adolphe Blanchard en tant que maire le 28 mai 1871.

En 1880, Adolphe Blanchard, très bon administrateur, mais d'un royalisme qui ne pouvait lui valoir désormais que l'inimitié de la Préfecture, eut l'obligeance de fournir lui même un prétexte à sa révocation. Le 14 juillet, journée déclarée comme Fête Nationale, le maire ainsi que ses adjoints refusent de fêter cet événement. Les foudres préfectorales s'abattirent : ils furent suspendus immédiatement de leurs fonctions et leurs révocations définitives suivirent.



Ali Margarot, maire de Nîmes de 1880 à 1885

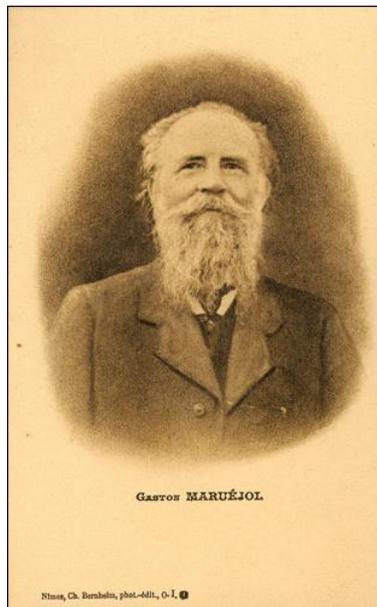
Après un court intérim de Louis Monteils-Nougarède, c'est Ali Margarot, premier maire élu par des conseillers municipaux, qui prendra la tête de l'administration municipale.

Avec Ali Margaro, premier maire élu par des Conseillers issus du suffrage, républicain et Franc Maçon d'origine protestante, un changement à la tête de l'administration municipale aura d'importantes conséquences sur la vie et l'urbanisme nîmois. Dans les projets retenus par l'équipe Blanchard, les halles centrales devaient se situer entre la place Belle Croix et la place du château. Elles seront construites plus à l'ouest, sur l'emplacement de l'ancien couvent des sœurs de la Miséricorde. La cathédrale devait voir son cœur dégagé par la démolition de maisons mitoyennes. Ce projet sera gelé. Par la suite, en 1897, l'ensemble scolaire « *Belle Croix, Chapitre* » sera construit sur cet emplacement. L'installation d'un Palais des Arts dans l'ancien hospice d'humanité situé boulevard Victor Hugo sera stoppée, pour céder la place au Lycée de Garçons (*futur lycée Alphonse Daudet*). Avec ces mesures, la nouvelle équipe du maire Margarot applique avec conviction les lois de Jules Ferry sur la laïcité.

Son combat pour promouvoir cette laïcité l'emmènera à combattre les langues régionales, les traditions, ainsi que la tauromachie. Tout cela était porté par les félibres mouvements conservateurs essentiellement catholiques et royalistes.

Ce maire engagé, au caractère entier ne se fera pas que des amis. Aucune adversité ne semblait le faire plier. Mais il avait un talon d'Achille, la banque qu'il dirigeait était à la veille de la faillite. Ne pouvant supporter ce déshonneur, il se suicidera dans la nuit du 19 au 20 avril 1885.

« Cette même nuit, un autre coup de théâtre donnera matière aux discussions, un incendie détruira entièrement le théâtre de la Renaissance, ce dernier était situé sur l'emplacement actuel de l'Université des Sciences et Techniques des Carmes qui en a conservé l'ancienne façade. »



Gaston Maruéjol

C'est son adjoint Henri Bertrand qui assurera l'intérim jusqu'à l'élection de Gaston Maruéjol le 5 juin suivant.



Numa Gilly

Le 20 mai 1888, son successeur Numa Gilly remplira les chroniques municipales, législatives et judiciaires.

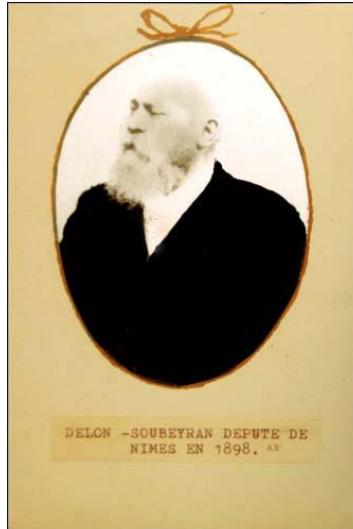
Natif de Sommières, ce tonnelier au Conseil municipal de Nîmes depuis 1884, classé comme Radical était député de Nîmes suite aux élections de 1885. A la chambre des députés, il siégera à l'extrême gauche et ralliera le mouvement ouvrier.

Avec ses discours du 3 septembre 1888 à Alès et du 20 septembre au Grand Théâtre de Nîmes une polémique sur des malversations va enflammer la presse nationale. La gestion municipale se mélangeant aux affaires municipales avec les « *Tripatouilleurs* », le député Maire se verra attaqué de toutes parts. Son immunité parlementaire sera levée. Il sera traduit aux assises du Gard, de Montpellier et de Bordeaux.

Démis de ses fonctions, mais soutenu par ses amis conseillers qui démissionnent, ses électeurs qui manifestent dans les rues, il est réélu.

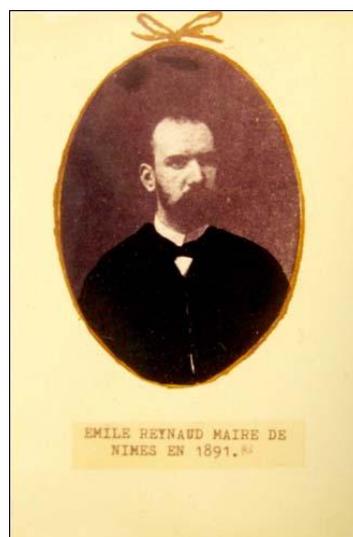
Les élections seront annulées. Il sera révoqué et le 6 septembre 1890 encore réélu Maire jusqu'au mois de décembre pour la dernière fois.

Après son départ de la scène politique, les affaires continueront à nourrir les chroniques des journaux nationaux, jusqu'au procès du financement du canal de Panama le 4 décembre 1895 qui mettra à jour les « affaires ». Malheureusement, Numa Gilly décédé le 1er mai 1895, n'était plus là pour apprécier ce dénouement.



Jules Delon-Soubeyran

Au cours des quatre années comprises entre 1888 et 1892, 10 Maires ou Présidents de la délégation municipale se succéderont : Alexandre Bouchet le 15 décembre 1888 – Numa Gilly le 24 janvier 1889 – Lucien Pascal en février 1889 – Jules Delon-Soubeyran le 6 septembre 1890 – Numa Gilly le 24 octobre 1890 – Antoine Allemand le 21 décembre 1890 – Jules Delon-Soubeyran le 26 février 1891 – Alexandre Bouchet le 22 mars 1891. Avec l'élection de l'avocat Emile Reinaud, le 15 mai 1892, et sa réélection en 1896, Nîmes retrouvera une stabilité municipale.



Emile Reinaud

Ce dernier ne sera pas reconduit par ses électeurs en 1900, mais sa liste étant majoritaire, c'est son colistier le Docteur Gaston Crouzet qui sera élu Maire le 20 mai par le Conseil. Lors de son Allocution, le Maire sortant cachera son désappointement par ces mots :

« J'aurais bien mauvaise grâce à ne pas adresser au nouveau Conseil que la loi me fait un devoir d'installer le traditionnel salut de celui qui s'en va. Au surplus, ne rencontrais-je autour de ces tables que des visages bien connus et ne dois-je pas moi-même me considérer comme un vaincu, puisque j'ai contribué pour une large part au succès du plus grand nombre de mes anciens collègues. »



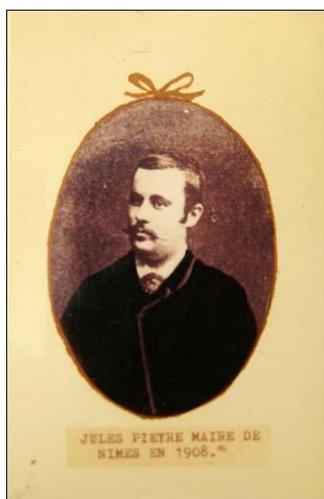
Gaston Crouzet

Le Maire de Nîmes, Gaston Crouzet participera à la grande manifestation viticole du 2 juin 1907. Par la suite, il aura la sagesse de ne pas dépasser certaines limites. Considérant qu'il était le Maire de tous les nîmois, il refusera d'entraîner son Conseil et lui même à démissionner, tout comme leurs collègues des grandes villes du Languedoc. Grâce à cette attitude modérée, il évitera à Nîmes les terribles événements de Béziers, Narbonne, Perpignan et Montpellier.



Marius Valette

Lors de l'élection du 17 mai 1908, son successeur sera Jules Pieyre. L'élection de ce dernier fut invalidée. C'est son adjoint Marius Valette qui lui succédera le 6 juin 1909.

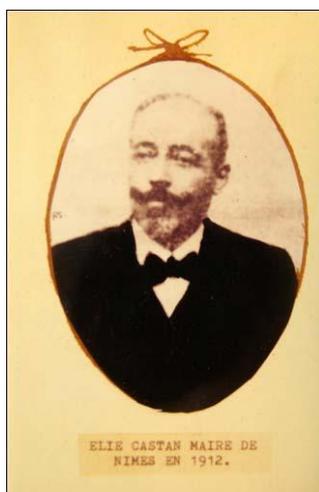


Jules Pièyre

C'est le célèbre et facétieux avocat nîmois, maître Goguillot, qui sera à l'origine de cette révocation. Le Conseil d'État, sollicité par l'avocat, invalidera une décision préfectorale favorable au Maire en déclarant que ce dernier était salarié Municipal car il était employé au Conservatoire de musique financé pour moitié par la municipalité.

Marius Valette sera lui-même invalidé pour avoir voulu donner un caractère excessivement socialiste à la fête nationale du 14 juillet 1909. Hubert Rouger assurera l'intérim jusqu'à l'été 1910. Élu député, il démissionnera de ses fonctions de Maire pour laisser la place au premier adjoint Charles Vauriot qui conduira la municipalité jusqu'à l'élection partielle d'octobre. Les électeurs braveront l'administration en reconduisant Marius Valette à la tête de la Mairie.

Ces changements de Maires provoqueront la désorganisation de l'administration municipale. Un courrier en date du 5 août 1910 nous en donne un exemple, le Commandant des Sapeurs-Pompiers de Nîmes, Randon de Grolier, fait savoir qu'il ne lui a pas été possible de toucher la somme de deux cents francs accordée, suite à sa demande écrite du 23 juin dernier. Cette somme était destinée à couvrir les frais liés à la participation, le 15 août prochain, du Corps des Sapeurs-Pompiers de Nîmes au concours de pompes à Avignon. En attendant l'attribution de cette somme et considérant l'engagement moral contracté auprès des 30 sapeurs-pompiers qui travaillent depuis deux mois en vue du concours, le Commandant fera l'avance lui-même des fonds nécessaires. La décision de verser la somme de deux cents francs, sera prise lors de la réunion du Conseil Municipal du 27 août.



Elie Castan

Avec le Maire Valette la vie municipale reprendra un cours normal. Elu député le 10 mai 1914, dans la 2^e circonscription d'Alès, il cédera sa place le 27 à l'ouvrier galochier, Elie Castan, qui se retrouvera à la tête des affaires de la ville pendant toute la durée de la guerre de 14-18.

Au cours des cinq années de son administration ce Maire, sorti du peuple, administrera la ville avec efficacité et bon sens. Il organisera des chantiers municipaux pour procurer des revenus aux ouvriers sans travail, ainsi que l'accueil des réfugiés et des blessés de guerre. Il favorisa le travail des femmes qui remplaceront les hommes partis au front.

Au lendemain de l'armistice, les mesures de restrictions et de rationnements sont de plus en plus mal perçues par les Nîmois. La solidarité des années de guerre n'est plus de mise. Elie Castan maire de gauche, ne comprendra pas la grève des ouvriers municipaux, « *qu'il jugera égoïste face à la misère, certains avaient perdu leur soutien de famille, d'autres ne trouvaient pas de travail* », il jettera sa démission à la figure des grévistes.

C'est son adjoint Gustave Domjean qui assura l'intérim du 20 septembre au 10 décembre 1919, jusqu'à l'élection d'un nouveau gestionnaire le professeur de Mathématiques Josias Paut.

Montrant l'exemple, il refusera son indemnité de Maire en disant qu'il gagnait suffisamment avec son salaire de professeur. Très économe des deniers publics, il ne mettra en œuvre que des chantiers prévus avant la guerre. L'hôpital général prévu chemin de Saint-Césaire sera réalisé rue Hoche. Sa construction étant étalée, des pavillons seront construits les uns après les autres pour limiter les investissements. Le chantier durera dix ans et sera achevé par son successeur. Il tentera aussi de développer les transports en commun en ressortant des cartons le projet d'une curieuse et éphémère ligne de bus électrique desservant le Pont du Gard. Techniquement dépassée, elle ne fonctionnera que 7 ans. En laissant une situation financière plus que confortable au cours de ses 6 années de gestion municipale, il n'avait contracté aucun emprunt. Cela permettra alors à son successeur de financer de grands travaux sans avoir à rembourser d'ardoises.



Hubert Rouger

Le 17 mai 1925, Hubert Rouger revient à la tête de l'administration municipale. Grand bâtisseur de l'entre-deux-guerres, on lui doit entre autre: la construction d'une nouvelle école d'application technique à la rue Dhuoda, la transformation en foyer communal (*actuellement théâtre Municipal*) de l'ancienne école pratique située place de la Calade, le sanatorium de Serre-Cavalier et le stade de Saint-Césaire (*Marcel Rouvière*). Le terrain étant initialement prévu pour un grand hôpital, projet interrompu par la guerre de 14, il sera réalisé par la suite rue Hoche.

Bien qu'ayant voté les pleins pouvoirs à Philippe Pétain en juillet 1940, il sera révoqué en novembre.

Etienne Velay, retraité de l'administration, docteur en droit, inspecteur honoraire de l'enregistrement, prendra la tête d'une délégation spéciale le 14 novembre 1940. Son mandat couvrira toute la durée de la guerre. À la libération, le 24 août 1944, il sera démis de ses fonctions mais ne sera pas inquiété.



Le docteur Paul Cabouat en 1940

Paul Cabouat, son successeur, reconnaîtra en lui « *un homme de devoir et de bon sens, ayant géré au mieux une situation bien délicate* ».

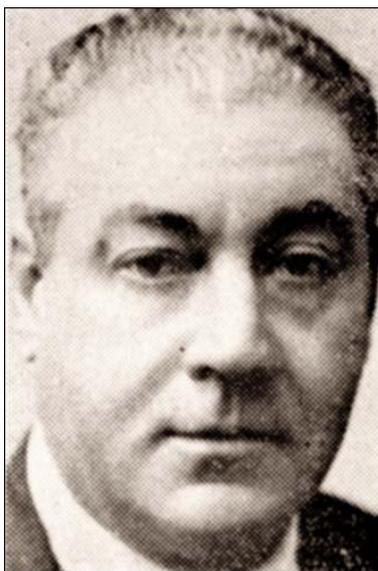
Il prendra la tête d'une délégation municipale, le 24 août 1944 jusqu'au 5 janvier de l'année suivante. Son premier acte sera de rétablir dans ses fonctions, Paul Marcelin dans le poste de conservateur du Muséum d'histoire naturelle de Nîmes.



Georges Bruguier

Georges Bruguier, sera président de la délégation spéciale municipale du 5 janvier 1945 au 19 mai 1945. Fils de Victorien Bruguier, pionnier du socialisme dans le Gard, il avait fait ses études au lycée de garçons de Nîmes (*actuellement Alphonse Daudet*). Élu sénateur du Gard en mai 1924 et Conseiller Municipal de Nîmes en 1925, il adhéra à la SFIO dans les années 1930. Le 10 juillet 1940, il fera partie des quatre-vingts parlementaires qui votent contre les pleins pouvoirs à Philippe Pétain. Suite à ce vote, il sera révoqué de tous ses mandats par le régime de Vichy et interné à Saint-Paul-d'Eyjeaux, en Haute-Vienne où il passera toute la Seconde Guerre mondiale.

Il retrouvera ses fonctions à la Libération. Il se retirera en 1946 à Carcassonne où il exercera un simple mandat de conseiller municipal jusqu'à son décès en 1959. Son nom sera donné à une rue ainsi qu'à un groupe scolaire de Nîmes.



Léon Vergnoles

Le 19 mai 1945, élection du résistant communiste Léon **Vergnoles** (1893-1958), ancien métallurgiste et résistant, il désapprouva le pacte Germano-Soviétique du 23 août 1939. Léon Vergnoles sera aussi sénateur de 1946 à 1948.



Edgar Tailhades

Deux ans plus tard, il est réélu comme Conseiller. Il sera battu par une alliance socialiste et gaulliste menée par Edgar Tailhades, adjoint dans la municipalité du Maire Hubert Rouger avant 1940.

Lors du scrutin du 29 octobre 1947, pour la désignation du maire, 21 voix se porteront sur Tailhades et seulement 15 sur Vergnole. Le discours de ce dernier après la séance d'élections nous donne la mesure de son désappointement :

« Ce résultat surprendra la population de Nîmes. Demain, il fera scandale comme ont fait scandale, à Paris et dans les grandes villes de France, des scrutins qui se sont déroulés selon le même scénario. »

Grâce à ce strapontin politique, l'avocat Tailhades sera élu sénateur du Gard le 26 avril 1959 et réélu en 1962, 1971 et 1980, jusqu'à son décès survenu en cours de mandat le 23 juin 1986.

C'est sous son administration que sera créée en 1952 « la Féria de Nîmes ». Grand défenseur de l'art tauromachique il désirait lui garder son authenticité en dénonçant certaines pratiques. *En 1960, il adresse un courrier à tous les maires des cités taurines de France :*

« ...vous n'êtes pas sans savoir, en effet, que certains parmi les plus grands noms de la tauromachie exigent pour leur action dans nos plazas des toros faciles et dont l'armure est bien souvent insuffisante... Nous pensons que nous devons manifester une certaine raideur en ce qui concerne la présentation et l'armure du bétail, car il manque à un combat son principal caractère quand il y a trop de disproportion entre les armes des antagonistes... » Les toreros visés par ce courrier étaient : Julio Aparicio, Jaime Ostos, Pedres, Paco Camino et Antonio Ordoñez. »

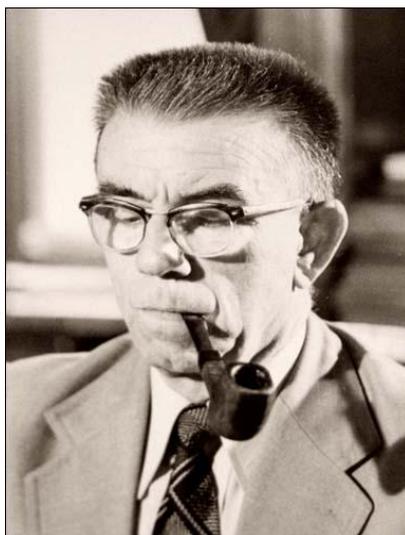
Avec ses trois mandats successifs, Tailhades se donnera les moyens d'engager une ambitieuse politique d'urbanisme. Dans le cadre de cette politique, la mise en chantier de la ZUP aggravera son désaccord avec une frange importante de son électorat, provoquant ainsi son échec en 1965 face au communiste Emile Jourdan.

Ce dernier, tout comme son prédécesseur, sera réélu 2 fois à la tête de la Mairie, en 1971 et 1977.

Ce cévenol natif de Chamborigaud, ancien résistant au parcours atypique était le fils d'un petit artisan cordonnier. Il démarrera sa vie politique dès 1951, avec un premier mandat de Conseiller général du Canton de St Ambroix.

Après son élection à la Mairie de Nîmes en 1965, il représentera successivement les

premiers et seconds cantons de Nîmes, comme Conseiller Général, lors des élections de 1967 et 1988.



Emile Jourdan

Élu député pour la période comprise entre 1973 et 1986, il représentera la circonscription de Nîmes à l'Assemblée Nationale.

Ce maire que tous les nîmois surnommaient Mimile, sera très certainement l'un des plus populaires. Il apparaissait toujours avec sa pipe, ne manquait aucune manifestation, aucune fête d'écoles, aucun Loto. Il était toujours là pour soutenir de sa présence les manifestations syndicales. Sa disponibilité était telle, que certains se demandaient s'il lui restait encore du temps pour s'occuper des affaires de la Mairie.

Lors des élections municipales de 1983, l'échec d'Emile Jourdan face à Jean Bousquet, grand patron d'une importante entreprise nîmoise, sera lié à plusieurs causes. Un désaccord électoral avec le groupe socialiste dispersera les voies de gauche, ajouté à cela de nouvelles pratiques de gestion municipale déboussoleront l'électorat de base, avec la privatisation des nouveaux parkings, Esplanade et Halles et le service des eaux donné en fermage à la SAUR.

Les raisons de ce revirement idéologique, surprenant pour une municipalité à majorité communiste, sont multiples, la privatisation règle d'un coup de baguette la difficile gestion du personnel municipal lié à ces services, elle permet aussi le désengagement des finances municipales, c'est l'utilisateur qui payera ces services et équipements financés par des sociétés privées. Cet utilisateur étant aussi électeur trouvera, peut-être, la note finale trop salée.

Georges Mathon, février 2008

-oOo-